

ACTIVITÉS DÉPARTEMENTALES, FACULTAIRES OU DES SERVICES – RENTRÉE 2021

À COMPTER DU 15 AOÛT 2021

Le tableau qui suit présente les directives qui sont susceptibles de s'appliquer pour les différents types d'activités en présentiel que les facultés, départements, services pourraient organiser à la rentrée si la cible de 75% de double vaccination pour les gens de 16 à 29 ans est atteinte. Par conséquent, la planification des activités peut se faire en tenant compte des éléments suivants :

- a) Un plan de mitigation devra être déposé au comité de coordination covid pour approbation pour toute activité qui n'est pas un cours siglé (coordination-covid19@umontreal.ca)
- b) Au mois d'août, la santé publique pourrait émettre des directives moins restrictives, ou plus restrictives si la cible de 75% n'est pas atteinte.
- c) Les mesures sanitaires spécifiques ne seront confirmées qu'à ce moment

EXEMPLES D'ACTIVITÉS DE NATURE ACADÉMIQUE OU PARA-ACADÉMIQUE	DIRECTIVES (PALIER VERT) ¹
Pour toutes les activités intérieures ou extérieures	Port du masque ou couvre-visage selon les directives de la santé publique en cours au moment de la tenue des activités. Distanciation selon les directives de la santé publique en cours au moment de la tenue des activités.
Activités académiques, incluant les activités d'accueil en salles avec places assises (ex. présentation du programme, présentation des services aux étudiants, etc.)	Activités permises en salle, sans distanciation
Activités para-académiques pour l'engagement ou la reconnaissance des nouveaux étudiants / professeurs en salles avec places assises (ex. cérémonies des sarraus)	Activités permises en salle, sans distanciation

¹ Inspiré du document du Gouvernement du Québec « Assouplissements à venir par paliers », mis à jour le 8 juin 2021. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Assouplissements_paliers.pdf?1621379007

EXEMPLES D'ACTIVITÉS DE NATURE EXTRA-CURRICULAIRE	DIRECTIVES (PALIER VERT)²
Pour toutes les activités intérieures ou extérieures	Port du masque ou couvre-visage selon les directives de la santé publique en cours au moment de la tenue des activités.
Rassemblements extérieurs, activités de nature événementiel (ex. BBQ de la rentrée, cocktail, buffet extérieur)	Maximum de 50 personnes avec distanciation
Rassemblements intérieurs, activités de nature de socialisation ou intégration, sans repas (ex. cocktail pour l'accueil de nouveaux professeurs)	Maximum de 25 personnes avec distanciation
Repas intérieur servi aux tables	Distanciation de 1 m entre les participants (correspond à environ 50% de la capacité la salle)
Repas style buffet intérieur avec places assises	Distanciation de 1 m entre les participants (correspond à environ 50% de la capacité la salle) Une personne s'occupe du service au buffet; les participants ne peuvent pas se servir eux-mêmes
Visites guidées intérieures	Maximum de 25 personnes avec distanciation
Visites guidées extérieures	Maximum de 50 personnes avec distanciation
Sport et loisirs à l'extérieur	Maximum groupe de 50 personnes (contacts brefs)
Photos de graduation individuelles à l'intérieur	Maximum de 25 personnes à la fois avec distanciation par période
Photos de graduation individuelles à l'extérieur	Maximum de 50 personnes à la fois avec distanciation par période

² Inspiré du document du Gouvernement du Québec « Assouplissements à venir par paliers », mis à jour le 8 juin 2021. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Assouplissements_paliers.pdf?1621379007